

DIVISION SEXUELLE DU TRAVAIL ET  
CHANGEMENT TECHNIQUE.  
L'ARTISANAT ALIMENTAIRE EN  
RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU BÉNIN

José MUCHNIK

INTRODUCTION

La femme joue un rôle stratégique aux divers stades de la chaîne alimentaire, pour réaliser les semis et la récolte, pour conserver les denrées et élaborer les diverses préparations alimentaires ou pour la commercialisation de ces produits...

Aujourd'hui, de nouveaux problèmes se posent pour satisfaire les besoins alimentaires des structures socio-économiques en mutation. Une question importante se pose en conséquence... Quelles sont les innovations techniques que peuvent adopter les femmes dans leurs pratiques de transformation de produits agricoles, pour répondre à ces nouveaux problèmes ? Quelle sera, inversement, l'incidence de ces nouvelles techniques sur une éventuelle redéfinition de la division sexuelle des tâches ?

Dans ce sens, le développement de l'artisanat alimentaire en Afrique Noire montre la capacité des femmes à s'adapter à de nouvelles conditions en réaffirmant leur place tant au niveau de la famille que de l'ensemble de la société. L'exemple de la République Populaire du Bénin que nous prenons servira à mieux analyser les questions posées.

1. ENTRE LA DOMINATION ET LA COMPLEMENTARITE

Dans notre modeste travail de technologues, les questions qui nous sont posées sont certainement banales : peut-on introduire pour la transformation de produits agricoles, un moulin à maïs ou une râpe à manioc ? Ne seront-ils pas, ces outils, appropriés par les hommes au

détriment des femmes ? Mais comment aborder ces petites questions de tous les jours sans rêver quelque part que le changement technique peut participer du changement des rapports de domination et de soumission entre les hommes et en particulier entre l'homme et la femme. C'est pour cela qu'avant d'analyser spécifiquement l'évolution de l'artisanat alimentaire, nous voulons souligner quelques points qui mériteraient une réflexion bien plus approfondie qui dépasserait les propos de cet article.

### 1.1. Division sexuelle du travail : éviter les approches simplistes

Il est bien de faire des discours sur l'égalité d'opportunité de travail sans égard du sexe, il est même juste de se battre pour cet objectif politique, mais au-delà, il faut reconnaître que la division sexuelle du travail est un fait universel. "Dans tous les groupes humains connus, les rapports technico-économiques de l'homme et de la femme sont d'étroite complémentarité : pour les primitifs, on peut même dire d'étroite spécialisation"... (LEROI GOURHAN - 1964 : 214).

La question est donc bien loin d'être simple : Pourquoi la division sexuelle du travail existe-t-elle ? Comment varie-t-elle ? Y a-t-il des actions qui relèvent plutôt des femmes et d'autres plutôt des hommes ou cela dépend-il strictement du contexte socioculturel ? Autrement dit : quelle est la part de la nature et quelle est celle de la culture dans le partage des tâches ?

Nous constatons que, même dans les pays occidentaux où la loi sanctionne l'égalité des sexes par rapport à l'emploi, la société trouve en permanence des mécanismes pour créer à nouveau une division sexuelle du travail, au-delà des aspects juridiques. En revenant à notre domaine, il est vrai que l'artisanat alimentaire est un secteur à prépondérance largement féminine à la différence d'autres artisanats comme les forgerons ou les menuisiers. Il est vrai aussi que dans certains cas, on trouve une grande similitude de répartition des tâches dans des contextes différents. Par exemple dans la filière pêche c'est en général à l'homme que reviennent la confection des pirogues et la capture des poissons et à la femme les activités de conservation, transformation et commercialisation. L'abattage des bovins et même la découpe et la vente de leur viande sur les marchés restent du domaine masculin. Il n'en va pas de même pour les volailles et le petit bétail. Mais à part certaines exceptions, on aurait du mal à établir des règles universel-

les, d'ailleurs le partage des tâches se redéfinit en permanence en rapport avec l'environnement technico-économique. Claude Lévi-Strauss observe dans son oeuvre "Famille, mariage, parenté" (1983 : 79-80) que : "sans doute, dans tous les groupements humains, les femmes mettent au monde les enfants, les nourrissent et prennent soin d'eux, tandis que les hommes s'emploient à la chasse et à la guerre"... mais "quand on considère des occupations qui s'opposent, de façon moins tranchée que les soins aux enfants et la guerre, il devient encore plus difficile d'apercevoir des règles générales régissant la division du travail entre les sexes. Les femmes Bororo cultivent la terre, mais chez les Zuni, ce sont les hommes ; selon la tribu considérée, la construction des maisons ou abris, la poterie, le tissage, la vannerie incombent à l'un ou l'autre sexe. Il faut donc distinguer le fait de la division du travail, pratiquement universel et les modalités selon lesquelles ici et là, on répartit les tâches entre les sexes. Les modalités relèvent, elles aussi, de facteurs culturels, elles ne sont pas moins artificielles que les formes de la famille elle-même".

Nous pensons donc que parmi les questions liées à l'analyse des innovations techniques, il faudrait :

- Reconnaître la structure du partage sexuel des tâches et comprendre sa fonctionnalité dans son contexte socioculturel spécifique.
- Saisir la dynamique du système en tenant compte de l'impact du changement technique sur la restructuration de la division sexuelle du travail.

## 1.2. Eviter les approches ethnocentristes

Nous pouvons observer parfois une certaine tendance à appliquer des schémas valables pour les pays dits développés dans des contextes radicalement différents. Si on prend par exemple le cas de la cuisine domestique et des préparations alimentaires, la dévalorisation de ces tâches est relativement compréhensible dans les mouvements féministes des pays occidentaux où la "femme au foyer" était devenue un symbole de prestige de la bourgeoisie issue de la révolution industrielle et ceci dans une structure familiale monogame où le pouvoir économique appartenait exclusivement à l'homme. Il était donc normal que la femme cherche à se libérer des tâches domestiques pour trouver un emploi rémunéré et

une indépendance économique essentielle pour redéfinir sa place dans l'unité familiale. Et il faut ajouter encore que l'environnement économique rendait plus ou moins aisé la recherche d'un emploi rémunéré. Or, on comprendra bien que ce qui est juste pour les mouvements féministes européens, n'est pas forcément juste pour les femmes africaines, dans le contexte de structures familiales, des valeurs culturelles et des conditions économiques très différentes.

Dans notre cas, l'essor qu'a pris l'artisanat alimentaire avec l'urbanisation, affirme la présence économique de la femme dans l'ensemble de la société et renforce en même temps son indépendance économique à l'intérieur du groupe familial. Nous pouvons dire que ceci est presque une réponse naturelle dans le cadre de sociétés africaines où la femme a exercé depuis toujours un rôle important dans le commerce de produits alimentaires et a toujours cherché à subvenir, par son propre travail, à ses besoins économiques et ceux de ses enfants. Chez les Yoruba, société patrilinéaire ..."elle doit contribuer en argent et en espèces, au nom de ses fils, pour préserver leur participation à l'héritage... il est inconcevable que le mari l'aide à remplir cette obligation... Les économies, de toute sorte de commerce qu'elle engage, lui appartiennent. Même si elle est impliquée dans des affaires en commerce avec son mari, la part des économies qui lui reviennent est bien définie par les règles et les traditions... La participation des femmes à des activités économiques est vue socialement comme une valeur positive..." (BOLANDE - 1975). Dans ce type de contexte, nous pouvons affirmer que l'artisanat alimentaire sous toutes ces formes (transformations traditionnelles des produits agricoles et préparations alimentaires, restauration, commerce...) sert plutôt à l'indépendance de la femme qu'à la soumettre dans des rapports de domination.

En analysant l'influence de la tradition africaine en Amérique, Roger Bastide (1972) constate :

"Du point de vue fonctionnel, le petit commerce de la femme de couleur est une réponse économique adéquate à une situation de famille instable (désertion du mari ou du concubin) comme à une situation de famille stable (division du travail entre l'homme et la femme assurant le mieux-être du couple) ;

mais il est aussi, dans des sociétés modelées par les normes de la famille paternelle du droit romain comme des coutumes germaines, la

seule méthode valable de réponse de la femme à la domination, sans contre-partie, de l'homme".

### 1.3. La dynamique du partage des tâches

Comprendre la structure de la division sexuelle du travail dans un contexte donné c'est tenir compte de sa dynamique. Il faut donc encore connaître la dynamique du système et ceci à divers niveaux de la filière agro-alimentaire. Michèle Fieloux (1985) présente dans ce séminaire un travail qui montre bien comment le changement de techniques agricoles dans un projet de développement de périmètres irrigués au Sénégal a un impact direct et immédiat sur la redistribution des tâches entre l'homme et la femme.

Au niveau de la transformation des produits, on sait très bien que parfois la mécanisation de certaines tâches a comme conséquence l'appropriation par l'homme des nouveaux outils de production. Au Mexique, l'élaboration de tortillas qui a été toujours une activité féminine, au niveau familial, est devenue une activité maîtrisée par l'homme dans les petites entreprises qui ont introduit une mécanisation de la transformation. La mécanisation de la mouture de grains en Afrique implique, en général, le passage du pilon-travail féminin au broyeur-travail masculin. Ceci dit, nous sommes convaincus qu'il n'y a pas une fatalité naturelle qui détermine cette évolution mais, qu'une fois de plus, il faut voir la part de la nature et de la culture dans ces changements. Le problème qui se pose est donc d'apprécier la dynamique endogène du changement technique et les innovations introduites par les femmes. Il faut dire que nous considérons la technique, pas simplement comme "l'art de fabriquer" mais comme un système complexe établi entre hommes, outil et matière pour l'élaboration d'objets techniques (outils et procédés). Dans ce sens, si on reprend notre broyeur à grains cela ne suffit pas de savoir qui le manie concrètement. Il peut bien arriver que, même si c'est l'homme qui s'occupe du broyage, la femme garde la maîtrise du procédé. Le râpage mécanique du manioc pour l'élaboration de l'*attiéké* (couscous de manioc très consommé en Côte d'Ivoire) est réalisé par des hommes, mais ceci n'a pas impliqué un déplacement des femmes du contrôle de la filière, mais plutôt le contraire, car cela leur a permis d'augmenter considérablement la production pour satisfaire les besoins du marché urbain en expansion.

Le changement technique doit donc être saisi dans ces différentes facettes (BRICAS et MUCHNIK - 1984) :

- . Au niveau des outils et procédés
- . Au niveau de l'organisation sociale de la production
- . Au niveau de la commercialisation et de la consommation des produits
- . Au niveau de l'organisation de la filière.

L'exemple des groupements de femmes au Bénin, que nous analysons plus loin, montre bien que changement technique et maîtrise par les femmes des procédés peuvent aller de pair.

## 2. L'ARTISANAT ALIMENTAIRE AU BENIN

Comme dans la plupart des pays africains, l'artisanat alimentaire au Bénin est omniprésent. La plupart des produits alimentaires de base sont approvisionnés par le travail de milliers de femmes : l'*akassa*, cette pâte de maïs qui accompagne, avec une sauce, le poisson ou la viande ; le *gari* - semoule de manioc - de très bonne conservation, prise au petit déjeuner gonflée dans l'eau ou dans le lait, ou dans les repas principaux avec le *niébé*, ou pour accompagner d'autres plats, l'huile rouge de palme ou l'huile d'arachide, la bière de maïs ou les confiseries pour les enfants. Il faut bien comprendre qu'il ne s'agit pas d'une production marginale qui sert d'"amuse-gueule" mais plutôt de l'alimentation de base des Béninois, qui est garantie par ces femmes. Or, malgré l'importance de ce secteur, on manque de données élémentaires pour pouvoir apprécier précisément quelle est sa place dans l'économie du pays. Une enquête a été réalisée dans le cadre du programme commun de recherches - Altersial - FSA BENIN - (1). Les résultats provisoires pour les districts 4 et 5 de Cotonou sont assez significatifs.

---

(1) "Programme commun de recherches sur la valorisation des technologies traditionnelles au Bénin". ALTERSIAL (ENSIA-GRET). Faculté des Sciences Agronomiques de l'Université du Bénin.

Artisanat alimentaire au Bénin

(Résultats partiels de l'enquête FSA-ALTERSIAL districts 4 & 5 de Cotonou)

Produits	Nombre de femmes
Akassa (pâte de maïs)	629 P.V.
Gari (semoule de manioc)	744 V.
Chapalo (bière de maïs)	262 P.V.
Huile de palme	227 V.
Huile d'arachide	278 V.
Mawé (pâte de maïs fermentée)	147 P.V.
Tapioca	120 V.
Sodabi (alcool de palme)	46 V.
Ablo (boulettes de maïs)	59 P.V.
Galettes d'arachide	209 V.
Gâteau de haricot	97 P.V.
Andou (boulettes de maïs)	43 P.V.
Tofi de coco (confiserie)	46 P.V.
Fintin (moutarde de nékhé)	92 V.
Nougat d'arachide	51 P.V.
Massa (beignet de maïs)	50 P.V.
Huile de palmiste	23 V.
Adowé (pâte de haricot blanc)	31 P.V.
Kandji (galettes)	66 P.V.
Galettes de maïs	89 P.V.
Talé talé (beignets de banane)	6 P.V.
Beignets divers	78 P.V.

---

3 528

P.V. = Préparatrice-vendeuse ; V. = revendeuse

Selon les résultats partiels de cette enquête, nous pouvons constater que rien qu'à Cotonou (les 6 districts), environ 10.000 femmes ont cette activité comme principale source de revenus. Quelles sont les quantités produites, la valeur de cette production, l'importance de ces revenus ... ? Nous espérons que le traitement des données de cette enquête nous permettra au moins d'apporter des éléments de réponse. Malgré ce qu'on vient de dire, l'artisanat alimentaire "n'existe pas" ou

presque. Les productrices de *gari* ou d'huile de palme "n'existent pas". Qui va leur fournir du crédit ou de l'assistance technique ? Quelle banque ou organisme d'Etat ? Sur cette question les avis sont partagés, entre "surtout ne touchez pas" et des démarches plus volontaristes. Certains disent : "les femmes se sont bien débrouillées sans techniciens, chercheurs, organismes d'Etat ou internationaux, si vous mettez vos nez dedans vous allez tout bousculer...". D'autres manifestent des positions plus volontaristes pour planifier des actions d'appui au niveau technique, social ou économique. En fait, il est très difficile de trancher dans ce débat car d'une part, il est absolument vrai que les femmes n'ont pas attendu ni l'avis ni l'aide des experts pour développer ces activités ; d'autre part, il est vrai aussi que les organismes internationaux et nationaux continuent à dépenser des millions de francs dans des projets, pas toujours bien réussis, et qu'on a beaucoup de mal à trouver des petits crédits pour acheter une râpe à manioc pour une productrice de *gari*, car justement elle "n'existe pas" et encore moins pour les organismes financiers.

Nous pensons en tous cas que ce n'est que l'expérience concrète qui peut enrichir le débat et apporter des réponses. Dans ce sens, depuis quelques années, une expérience de promotion de groupements coopératifs de femmes est menée au Bénin, sous la coordination de l'O.N.P.A.F.R. et de la D.A.S. (1). Les unités de production sont là ; elles fonctionnent avec ses points forts et ses faiblesses. Analyser ces expériences enrichira sans doute nos idées dans la matière.

### 3. LES GROUPEMENTS COOPERATIFS DE FEMMES

Fongbo-Gbetto est un petit village avec une population d'environ 700 habitants.

Dans ce village, en 1979, il a été créé un groupement coopératif qui compte aujourd'hui 37 membres (27 femmes et 10 hommes). Il possède 90 ha dont 30 exploités sous forme collective et 60 sous forme individuelle, divisés en parcelles qui vont d'un demi à 6 hectares.

---

(1) ONPAFR : Office National de Promotion de la Femme Rurale (Ministère du Développement Rural et de l'Action Coopérative) - Mmes GBEGBE Mmes GBEGBELEGBE Joyce et DOGNON Mélanie.

DAS : Direction d'Affaires Sociales (Ministère du Travail et des Affaires Sociales). Mme AYOYO Véronique, NASSIROU Ashiata.

Les principales cultures sont le maïs, le manioc, l'arachide et le *niébé*. En 1980 a démarré une unité de fabrication de *gari*. Cette unité constitue une activité spécifique du G.R.V.C. et elle est relativement indépendante dans le sens où elle achète le manioc nécessaire à la transformation et distribue les bénéfices issus de cette activité entre leurs membres. Sa production est d'environ 1 à 1,2 tonne de *gari* par mois.

Le démarrage de cette activité a impliqué des changements au niveau des techniques de fabrication et au niveau de l'organisation sociale de la production, étroitement dépendants les uns des autres. On aurait du mal à concevoir la mécanisation de certaines tâches sans la création du groupement et vice-versa.

### 3.1. Organisation sociale du travail

Pour la fabrication du *gari*; les membres du groupement se divisent en 5 équipes. Chaque équipe réalise l'ensemble des opérations depuis l'arrachage des tubercules (le manioc est acheté sur pied) jusqu'au conditionnement du produit. Le manioc transformé par chaque équipe est pesé, de même que le *gari* obtenu, de manière à connaître la production réalisée et les rendements obtenus. Chaque équipe possède un cahier de pointage sur lequel est noté le travail réalisé par chaque membre. Ceci leur vaut un certain nombre de points qui seront utilisés par la suite pour partager les bénéfices.

La production est divisée en séances qui comprennent l'ensemble des opérations de transformation (2 à 3 jours). Chaque équipe réalise 5 séances par mois, avec une production moyenne de 40 kg de *gari* par séance, c'est-à-dire environ 200 kg de *gari* par mois, qui est vendu en sachets de 430 g ou 860 g pour la plupart sur le marché de Cotonou. Il faut tenir compte qu'on destine à l'autoconsommation 2 mesures de 860 g par membre et par séance, c'est-à-dire qu'environ 25 % de la production est destinée à l'autoconsommation.

Les bénéfices obtenus (qui ne tiennent pas compte de l'autoconsommation) sont distribués de la manière suivante :

- . 1/3 pour la caisse du G.R.V.D. : amortissement du matériel et des prêts
- . 2/3 sont distribués entre les membres du groupement à la fin de la campagne selon le travail réalisé par chacun.

### 3.2. Technique de fabrication

Nous pouvons schématiser le procédé de fabrication du *gari* de la manière suivante (MUCHNIK et VINCK : 1984) :

Fabrication du *gari* séquences des opérations et bilan de matière

100 kg (Racines entières)  
propres

Humidité (H) 70 %

Equeutage - Epluchage

Ecorces

27 kg - H. 70 %

73 kg (Racines pelées)

H. 70 %

Râpage

3 kg de pertes -  
H. 70 %

70 kg (Pulpe râpée)

H. 70 %

Fermentation - Pressage

30 kg - H. 96 %

40 kg (Pulpe pressée)

H. 50 %

Tamisage

1 kg de perte -  
H. 50 %

39 kg

H. 50 %

Garification - Séchage

17 kg eau

22 kg *gari*

H. 12 %

Traditionnellement, l'ensemble des opérations est réalisé manuellement. Dans le G.R.V.C. de Fongbo-Gbetto, plusieurs changements ont été introduits :

- rapage mécanique (rape à tambour rotatif au lieu du rapage manuel sur une tôle perforée)
- presse manuelle à vis (au lieu du pressage sous un tas de pierres)
- fours améliorés pour la cuisson-grillage.

La première observation que nous pouvons faire est que le changement technique n'a pas été fait en bloc sur l'ensemble du procédé mais seulement sur certaines opérations de fabrication. La question suivante qui se pose naturellement est de savoir pourquoi ces opérations et pas d'autres. Il est déjà plus difficile d'apporter une réponse. Néanmoins, on pourrait apporter quelques éléments.

a) Le procédé continue à être artisanal, dans le sens où, malgré la mécanisation et l'augmentation de production, chaque productrice intervient dans l'ensemble du procédé de transformation et garde la maîtrise du savoir-faire. La différence essentielle entre production artisanale ou industrielle ne réside pas dans la mécanisation de certaines opérations ou dans la taille de l'unité, mais dans l'organisation sociale du travail et la spécialisation des tâches tout au long du procédé de fabrication.

b) Les femmes continuent à avoir la maîtrise du procédé de transformation, bien que certaines opérations, comme le râpage, soient réalisées partiellement par des hommes (la femme verse le produit dans la râpe et recueille la pâte issue du rapage. L'homme conduit la machine).

c) Les opérations qui ont été l'objet d'une innovation représentent un vrai goulot d'étranglement, soit au niveau de la pénibilité des tâches, du temps employé, ou de la perte de rendements (matière ou énergie).

d) Le changement d'équipement ne doit pas avoir une influence marquée sur la qualité du produit final. C'est cet aspect qui a provoqué plus de résistance à l'introduction du râpage mécanique (changement parfois de la granulométrie du produit ou de son pouvoir de gonflement dans l'eau).

e) Finalement, ce qui est plus banal, mais non moins important : les équipements doivent être d'un coût abordable, robustes et faciles à entretenir.

Une analyse plus approfondie de cette expérience mériterait sans doute d'être réalisée, mais en tout cas, ce que montre le G.R.V.C. de Fongbo-Gbetto, c'est qu'il est possible de réaliser des innovations

techniques en affirmant le rôle des femmes dans l'approvisionnement de produits alimentaires de base.

D'autres exemples de groupements de femmes créés au Bénin confirment bien cette conclusion et nous signalent l'opportunité de réfléchir à un "programme de promotion de l'artisanat alimentaire" de portée plus large, qui s'appuyerait sur les expériences positives déjà réalisées.

Citons à titre d'exemple :

- . Un groupement dans la Province de l'Atlantique pour la fabrication d'huile de coprah. Plusieurs changements techniques ont été introduits : mécanisation du rapage des amandes de la noix de coco, four amélioré pour la cuisson de l'huile, facilités de transport pour l'approvisionnement de matière première...
- . 4 groupements de femmes de pêcheurs dans la Province du Mono pour la transformation et commercialisation des produits de la pêche. Expérience très intéressante qui combine à la fois l'amélioration des techniques de traitement du poisson (surtout les fours de fumage) et l'organisation d'un commerce de produits alimentaires divers, qui permet de maintenir les activités des groupements pendant la saison creuse de la pêche, et en même temps d'augmenter l'intérêt économique des membres à y participer.
- . A Naoudji, Savalou, province du Zou, un autre groupement pour la fabrication du *gari* a été créé, où il est envisagé d'introduire la mécanisation du rapage du manioc et des fours améliorés pour la cuisson du *gari*.

#### 4. En guise de CONCLUSION

Nous pouvons affirmer que dans la conjoncture économique du développement actuel et dans le contexte socioculturel du Bénin et d'autres pays d'Afrique Noire, l'artisanat alimentaire permet en même temps :

- . d'affirmer le rôle de la femme dans une stratégie d'autosuffisance alimentaire, dans la mesure où elle transforme avec des techniques autochtones, des produits vivriers, en augmentant leur valeur et les disponibilités pour satisfaire les nouveaux besoins urbains.
- . de fournir une activité régulière créatrice de revenus, et en conséquence, de favoriser l'indépendance économique de la femme dans le cadre de ses rapports familiaux.

. le changement technique a sans doute une incidence directe sur la structure de la division sexuelle du travail, mais l'expérience analysée dans ce travail montre bien que ces changements ne se font pas obligatoirement au détriment de la femme. L'association-innovation technique-appropriation masculine de l'outil, soumission de la femme n'est pas forcément une loi de la nature, mais plutôt un effet de la culture.

## BIBLIOGRAPHIE

- BASTIDE, R. (1972). "La tradition africaine dans les Amériques Noires et la civilisation de la femme". Colloque d'Abidjan, *op. cit.*
- BOLANDE, Dr. A. (1975). "The Economic Role of Women in a traditional African Society : The yoruba Example". dans "La civilisation de la femme dans la tradition africaine". Colloque Abidjan, juillet 1972. Edition Présence Africaine. Paris.
- BRICAS, N., MUCHNIK, J. (1984). "Technologies autochtones et artisanat alimentaire urbain". Séminaire - "Nourrir les villes en Afrique Sub-saharienne". Paris, novembre.
- BRICAS, N. (1984) avec la coll. de TREILLON, R. et MUCHNIK, J. "Dynamique et rôles de l'artisanat alimentaire à Dakar". ALTERSIAL, ENSIA, GRET, Massy.
- FIELOUX, M. (1985). "Développement, émigration masculine et travail féminin. Le cas des femmes toucouleur de la région de DAMGA". Séminaire international. La place des femmes dans l'autosuffisance et les stratégies alimentaires. Paris, juillet.
- LEROI GOURHAN, A. (1964). "Le geste et la parole". Tome I : Techniques langage. Editions Albin Michel. Paris.
- LEVI-STRAUSS, Cl. (1983). "Famille, mariage, parenté". Le Regard éloigné. Editions Plon. Paris.
- MUCHNIK, J., VINCK, D. (1984). "La transformation du manioc technologies autochtones". Edition A.C.C.T. PUF, Paris.

## RÉSUMÉ

L'auteur montre que non seulement la division sexuelle du travail mais aussi les modifications permanentes qui affectent l'ensemble de la dynamique sociale sont à prendre en compte.

Il est important dans ce contexte de saisir les changements techniques au niveau des outils et procédés, au niveau de l'organisation sociale de la production, au niveau de la commercialisation et de la consommation de produits et au niveau de l'organisation de la filière.

Le changement technique a sans doute une incidence directe sur la structure de la division sexuelle du travail, mais l'expérience analysée dans ce travail montre que l'association-innovation technique-appropriation masculine de l'outil, soumission de la femme - n'est pas forcément une loi de la nature, mais plutôt une "loi de la culture".

## ABSTRACT

The author shows that it is not enough to consider the sexual division of labour, but also the permanent changes that have an impact upon social dynamics as a whole.

In this context it is important to understand technological change, in terms of tools and processes, of social organization of production, of marketing and consumption, and of the organization of the product cycle.

Technological change undoubtedly has a direct effect upon the structure of the sexual division of labour ; however, experience, as analyzed in this paper, shows that the combination of "technological innovation-male appropriation of tools-female submissiveness" is not necessarily dictated by nature, but rather by "culture".